

Et si le clonage humain...devenait acceptable ?

Epineuse question. Tabou. En public, à peu près tous les scientifiques s'accordent pour rejeter le clonage d'individus. Mais en privé?

En privé, il leur arrive souvent de lâcher une remarque embarrassée: "je ne sais pas trop comment dire ça; mais au fond de mon cœur, je ne pense pas que le clonage soit intrinsèquement mauvais"...

C'est ainsi que le New York Times, dans son édition de dimanche, démarre une réflexion inattendue, lancée lors d'un dîner récent, à Washington, entre bioéthiciens. Après que l'un d'eux eut fait la remarque embarrassée en question, les autres osent dire tout haut ce qu'ils pensaient tout bas. "Aucun, résume le Times, n'a dit que le clonage humain était intrinsèquement mauvais ou immoral. Peu iraient le dire en public, toutefois. C'est un peu comme la période McCarthy. Il n'y a personne dans la partie adverse."

C'est en effet un bien curieux débat que celui de la semaine dernière, lancé par la compagnie ACT, qui a annoncé être parvenue à cloner des embryons humains. Plusieurs ont dit qu'un tel clonage, tant qu'il n'était qu'à des fins thérapeutiques, était acceptable, voire prometteur, mais il y a eu unanimité pour rejeter un tel clonage, s'il devait avoir pour but la reproduction -en d'autres termes, produire un individu complet, comme ce fut le cas avec la brebis Dolly.

Alors où était le débat?

Peut-être dans ce qui n'est pas dit. Il y a par exemple tous ceux qui prétendent que la science a le devoir de tout faire pour aider les couples infertiles. Si le clonage devient une solution médicalement réalisable -un gros "si"- pourra-t-on légalement s'y opposer?

Certes, il y a bien d'autres voies possibles pour de tels couples, de la fertilisation in vitro jusqu'aux mères-porteuses. Mais toutes ont leurs désavantages et leurs limites. La Société américaine de médecine de la reproduction, pourtant officiellement opposée au clonage, émet discrètement des bémols: selon le président de son comité d'éthique, John A. Robertson, professeur de droit à l'Université du Texas, le clonage pourrait être autorisé pour un petit nombre de couples, ceux qui souffrent d'infertilité des gamètes. Par exemple, l'homme qui ne produit que peu ou pas de spermatozoïdes: plutôt que de faire appel à un donneur de sperme, le clonage permettrait d'utiliser l'ADN de l'homme pour "produire" ce futur bébé.

Mais aller dans une telle direction soulèverait inévitablement des questions plus vastes, au nom des chartes des droits: si on l'autorise pour eux, pourquoi pas pour les mères célibataires, les gens trop âgés pour procréer, ou les couples gays? A cette objection, le Dr Robertson répond qu'il prévoit "s'occuper de ça plus tard". Son collègue Gregory Pence, éthicien à l'Université de l'Alabama y répond tout de suite: il ouvrirait la porte à tout le monde.

"En autant que je puisse en juger, il n'y a absolument aucune base constitutionnelle sur laquelle le gouvernement puisse s'appuyer pour vous dire comment vous pouvez engendrer des enfants. Si vous décidez de cloner Oncle Harry parce qu'il était brillant et amusant et a vécu jusqu'à 90 ans, je ne vois pas pourquoi quelqu'un n'aurait pas le droit de le faire, à partir du moment où c'est sécuritaire."

Par pascal Lapointe :
Sciencepresse

Par

Publié sur Cafeduweb - Archives le lundi 10 décembre 2001

Consultable en ligne : <http://archives.cafeduweb.com/lire/814-si-clonage-humaindevenait-acceptable.html>